



CONCESSION DE BANC - 1742

Marie MERAT veuve de Nicolas GUILLEMOT et Nicole GUILLEMOT souhaitent conserver un banc et une place qu'elles ont dans l'église paroissiale. Elles demandent confirmation de leur droit auprès de l'évêché.

Le 9 mai 1742, l'évêque les maintient dans ce droit comme les statuts du diocèse le prévoit, à condition de payer la somme de 10 livres à la fabrique.

Il défend aux nommés **SEURAT-DANTON et Joseph GUILLEMOT** et à tous autres de troubler les requérantes dans leur possession de ce banc et cette place.

Cette ordonnance sera lue et publiée au prône de la messe paroissiale afin que nul ne l'ignore.



église de Montréal, Yonne



1771 - CE N'EST PAS MOI LE PÈRE !

Du 16^e May 1771
 Marguerite née d'hier fille naturelle D'anne Godot fille
 majeure de feu Jean godot Laboureur Et de Marguerite prot Ses
 père et mère Et d'un père Inconnu Laquelle anne Godot Mère nous
 à fait Signifié le Deuxième Jour du mois de May dernier par Jean
 Bosse huissier Royal à la Maitrise des Eaux Et forets de Sezanne
 demeurant a plancy une déclaration quelle à fait Conformément à
 Lordonnance le Lundy dix huitième Jour du mois de ~~May~~ Mars
 Dernier au Greffe du Bailliage de plancy pardevant le Sieur
 de Villers Juge Et la Balme Greffier avec Sommation
 de nous y Conformer tant pour le Baptême que pour Lacte
 dudit Baptême Et vu le quatre may avant midy de la présente
 année le sieur René Corrad garçon majeur demeurant
 a Champfleury nous à fait Signifié par Michel L'enfant
 huissier Royal aux greniers a Sel d'arcys sur aube une opposition
 ala Sommation susdite et as tous garde les coppies des dittes Sommation Et
 opposition laquelle fille à Eté Baptisé par nous prêtre Curé Soussigné Et à eu pour
 parain Lupien Godot Et pour Maraine Marguerite Godot qui à déclaré
 ne Scavoir Signé le parain a Signé avec Nous

J. B. Godot Curé de la paroisse de Champfleury

Du 16 May 1771

Marguerite née d'hier fille naturelle D'anne Godot fille
 majeure de feu Jean godot Laboureur Et de Marguerite prot Ses
 père et mère **Et d'un père Inconnu**, Laquelle anne Godot Mère nous
 à fait Signifié le Deuxième Jour de May dernier par Jean
 Bosse huissier Royal à la Maitrise des Eaux Et forets de Sezanne
 demeurant a plancy une déclaration quelle à fait Conformément à
 Lordonnance le Lundy dix huitième Jour du mois de ~~May~~ Mars
 Dernier au Greffe du Bailliage de plancy pardevant le Sieur
 de Villers Juge Et la Balme Greffier avec Sommation
 de nouveau Conforme tant pour le Baptême que pour Lacte
 dudit Baptême Et vu le quatre may avant midy de la présente
 année **le sieur René Corrad garçon majeur** demeurant
 a Champfleury nous à fait Signifié par Michel L'enfant
 huissier Royal aux greniers a Sel d'arcys sur aube **une opposition**
 ala Sommation susdite et as tous garde les coppies des dittes Sommation Et
 opposition laquelle fille à Eté Baptisé par nous prêtre Curé Soussigné Et à eu pour
 parain Lupien Godot Et pour Maraine Marguerite Godot qui à déclaré
 ne Scavoir Signé le parain à Signé avec Nous

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Champfleury, 1630-1792, vue 114/306



ACCIDENT AU MOULIN EN 1779

Lan de grace mil sept cent soixante et dix neuf le vingt octobre
 a été inhumé dans la paroisse de champs fleuris le corps de defunt
 Nicolas bernard menuier du moulin a vent de fallon nommé mort
 par accident le dix huit dans son moulin dont l'acte est a Champfleury
 dans les registres de la dite paroisse

Lan de grace mil Sept cent Soixante et dix neuf le vingt octobre
 a été inhumé dans la paroisse de champs fleuris le corps de defunt

Nicolas bernard meunier du moulin a vent de sallon trouvé mort par accident le dix huit dans son moulin dont l'acte est a champs fleuris dans les registres de la ditte paroisse

*L'an de Grace Mil Sept cent Soixante dix
neuf le Vingt octobre j'ai Soussigné Marc
Provence curé de la paroisse de Salon et Champ
fleury avoir inhumé dans le cimetiére avec les
ceremonies ordinaires le Corps de deffunt Nicolas
Bernard Meunier de Salon mort du dix huit par
accident dans son moulin agé de environ trente trois
ans en presence de Joseph Vincent Bradier son
Beau frere, Nicolas Godot, Claude Soyé et andré
Martin Recteur décole de cette paroisse qui ont
Signé avec moi excepté Vincent Bradier qui a déclaré
ne savoir écrire Signé N. Godot, Martin, et M. Provence Curé.*



L an de Grace mil Sept cent Soixante dix
neuf le Vingt octobre j'ai Soussigné Marc
Provence curé de la paroisse de Salon et Champ
fleury avoir inhumé dans le cimetiére avec les
ceremonies ordinaires le corps de deffunt **Nicolas
Bernard Meunier de Salon** mort du dix huit par
accident dans son moulin agé de environ **trente trois**
ans en presence de Joseph Vincent Bradier son
Beau frere, Nicolas Godot, Claude Soyé et andré
Martin Recteur décole de cette paroisse qui ont
Signé avec moi excepté Vincent Bradier qui a déclaré
ne savoir écrire Signé N. Godot, Martin, et M. Provence Curé.



Relevé par Élisabeth HUÉBER
Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Salon, 1766-1792, vue 83/177
Site Archives de l'Aube, Généalogie, Champfleury, 1630-1792, vue 283/306